

Christopher RAFFESTIN

De: "cdpenaf - DDTM 40/SAR/BF emis par MORA Françoise (Responsable Unité Avis de l'Etat) - DDTM 40/SAR/BF" <francoise.mora.-ddtm-sah-cdpenaf@landes.gouv.fr>
Envoyé: lundi 18 juin 2018 15:52
À: Christopher RAFFESTIN
Cc: LEVISTE François; LE BOURNOT Philippe
Objet: Re: [INTERNET] RE: declarations de projet Josse et Capbreton

Bonjour M. Raffestin

Après avoir pris connaissance de la teneur des dossiers, il semble que les incidences des projets sur la consommation des espaces NAF ne soient pas de nature à justifier un avis de la CDPENAF.
En conséquence, la collectivité n'est pas tenue de saisir la commission.

cordialement

* * * * *

Françoise MORA
Responsable du Bureau Foncier
Secrétariat de la CDPENAF
DDTM40/SAR/BF
351, boulevard St Médard
40012 Mont de Marsan Cedex
Téléphone : 05.58.51.30.66

Le 18/06/2018 à 12:47, > Christopher RAFFESTIN (par Internet) a écrit :

Bonjour Mme Mora,
Merci de votre réponse.
J'espère que les calendriers prévisionnels des 2 dossiers ne seront pas impactés, notamment le début des enquêtes publiques, dans le cas où la commission déciderait de se prononcer sur ces dossiers.
Le Tribunal administratif a été saisi et devrait les designer demain ou mercredi et les dates des permanences seront finalisées d'ici la fin de semaine.
Vous remerciant de vos informations sur les suites de la réunion de demain.
Vous souhaitant bonne réception
Cordialement



MACS
Communauté de communes
Marenne Adour Côte-Sud



Christopher Raffestin
Chef de service Urbanisme Habitat Environnement
Ligne du service : 05 58 70 06 90

Allée des Camélias - BP 44
40230 Saint-Vincent-de-Tyrosse
Standard : 05 58 77 23 23

Afin de contribuer au respect de l'environnement, merci de n'imprimer ce courrier qu'en cas de nécessité

De : "cdpenaf - DDTM 40/SAR/BF emis par MORA Françoise (Responsable Unité Avis de l'Etat) - DDTM 40/SAR/BF" [<mailto:francoise.mora.-ddtm-sah-cdpenaf@landes.gouv.fr>]

Envoyé : lundi 18 juin 2018 09:53

À : Christopher RAFFESTIN

Objet : Re: [INTERNET] déclarations de projet Josse et Capbreton

Bonjour M. Raffestin,

Les dispositions réglementaires n'imposent pas l'avis de la CDPENAF dans le cadre de la procédure de déclaration de projet.

Toutefois, la commission a inscrit en son règlement intérieur la possibilité de s'auto-saisir des projets "ayant pour conséquence une réduction des surfaces naturelles, agricoles ou forestières".

Une réunion de la commission se tiendra demain 19 juin 2018, la question lui sera posée quant à son intention de se prononcer sur ces dossiers.

Pour information, le délai de réponse de la commission dans ce cadre est de un mois.

Je vous tiens informé des suites à donner et reste à votre disposition pour tout complément d'information.

Cordialement

* * * * *

Françoise MORA
Responsable du Bureau Foncier
Secrétariat de la CDPENAF
DDTM40/SAR/BF
351, boulevard St Médard
40012 Mont de Marsan Cedex
Téléphone : 05.58.51.30.66

Le 15/06/2018 à 14:07, > Christopher RAFFESTIN (par Internet) a écrit :

Bonjour Mme Mora,

Compte tenu que 2 dossiers : la déclaration de projet n°2 valant mise en compatibilité du PLU de Capbreton pour l'extension de la STEP du GRIQUAT et la déclaration de projet n°1 valant mise en compatibilité du PLU de Josse pour l'aménagement d'une zone d'activités commerciales ont été notifiés les 25 mai aux PPA, merci de me confirmer que ces 2 dossiers ne passeront pas en CDPENAF.

Pour votre information, dans les calendriers prévisionnels, les examens conjoints auront lieu dans environ 10 jours et les enquêtes publiques vers mi juillet.

Vous remerciant d'avance et vous souhaitant bonne réception.



MACS
Communauté de communes
Marenne Adour Côte-Sud



Christopher Raffestin
Chef de service Urbanisme Habitat Environnement
Ligne du service : 05 58 70 06 90

Allée des Camélias -BP 44
40230 Saint-Vincent-de-Tyrosse
Standard : 05 58 77 23 23

Afin de contribuer au respect de l'environnement, merci de n'imprimer ce courrier qu'en cas de nécessité